

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE

Essonne

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
2025



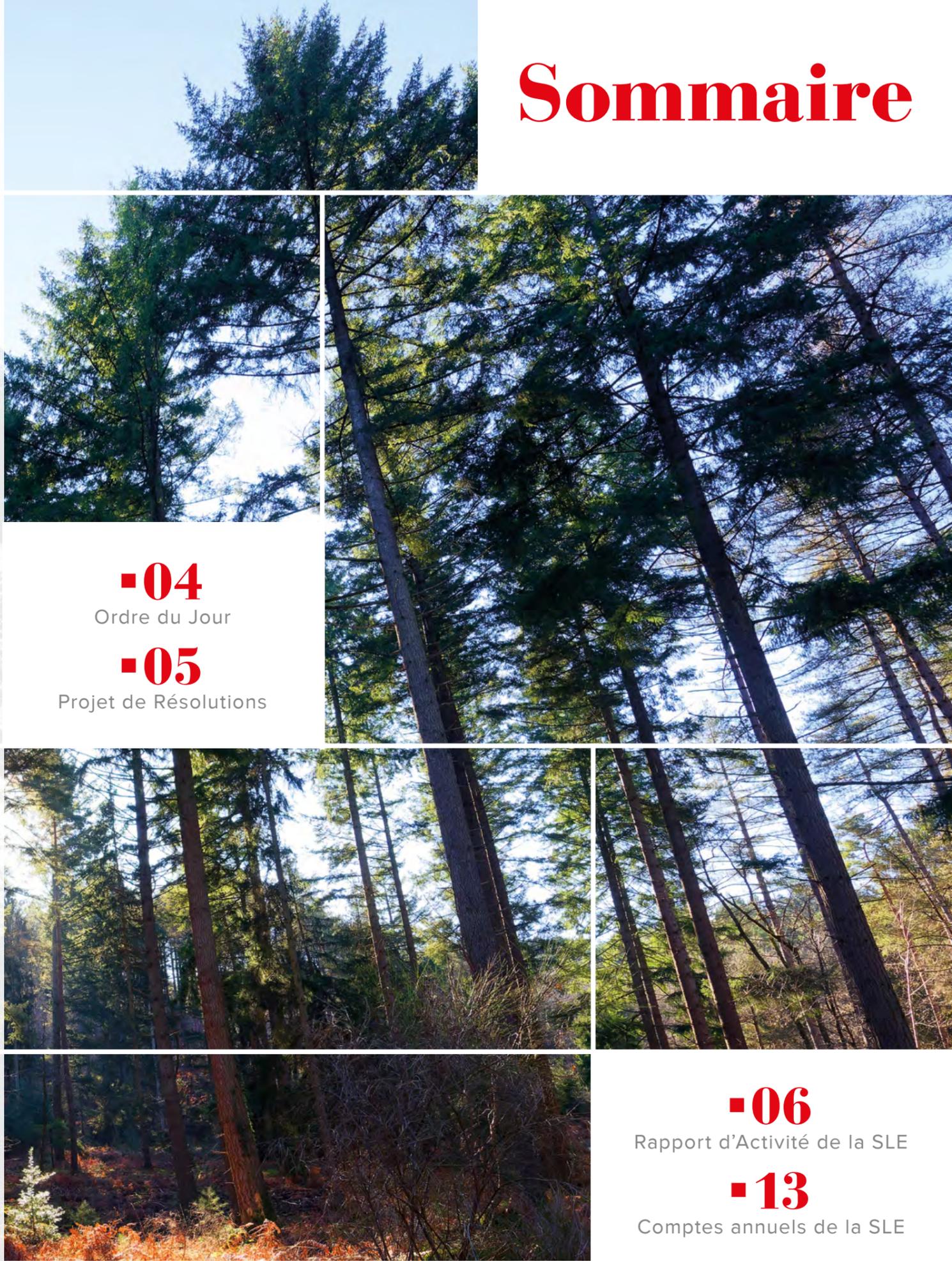
PROTÉGER LA FORÊT DE ROCHER BILLARD À VILLENEUVE-SUR-AUVERS



SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE
ESSONNE

Notes

Sommaire



-04

Ordre du Jour

-05

Projet de Résolutions

-06

Rapport d'Activité de la SLE

-13

Comptes annuels de la SLE

Ordre du jour | 04

■
Présentation du rapport d'activité de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour l'exercice clos le 31 Décembre 2024,

Présentation du rapport d'activité de la SLE pour l'exercice clos le 31 mai 2025,

Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE,

Approbation de l'affectation du résultat de la SLE,

Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales de la SLE,

Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,

Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne Ile-de-France,

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

■

05 | Projet de Résolutions

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la Société Locale d'Épargne ESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2025 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration de la Société Locale d'Épargne et approuvés par le Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France. L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élève à 12 545 722,48 euros, et constatant l'existence d'un report à nouveau de 7 105 734,31 euros, décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, d'affecter la somme de 19 651 456,79 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 12 224 679,84 euros
- au report à nouveau : 7 426 776,95 euros

■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que la mise en paiement des intérêts aux sociétaires interviendra le 3 juillet 2025.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le capital de la Société Locale d'Épargne ESSONNE souscrit au 31 mai 2025 s'élève à 466 587 940 euros, sous déduction du montant total définitif des rachats annuels intervenant au titre de l'exercice clos le 31 mai 2025 conformément aux dispositions légales et statutaires.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la quote-part de la SLE ESSONNE dans le capital de la Caisse d'Épargne Ile-de-France s'élève à 277 432 400 euros au 31 mai 2025.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

■ VIE DE LA SLE

Exercice du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

COMPOSITION DE VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Jean-François LEGARET

Vice-Présidente :

Najlaa YASSINE

Administrateurs :

Michèle BADET

Laurence BOUCHARD

Sophie ETOURNEAU

Bénédicte HURIEZ

Francis LAFORTUNE

Luc LESAGE

Patrick LIGER

Nathalie OUSSEDRAT

Marie-Pierre PRIEZ

Jean-Charles RATEL

Chloé STEPHAN

Pascal THIVET

Arnaud TROUBAT

LES PRÉSIDENTS DES 9 SLE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

(AU 31 MAI 2025)

1 SLE PARIS OUEST

Guillaume Frèrejean Taittinger

4 SLE YVELINES

Lorenza Mallez Barone

7 SLE SEINE-ST-DENIS

Patrick Béchet

2 SLE PARIS EST

Marie-Véronique Le Fèvre

5 SLE ESSONNE

Jean-François Legaret

8 SLE VAL-DE-MARNE

Didier Dousset

3 SLE SEINE-ET-MARNE

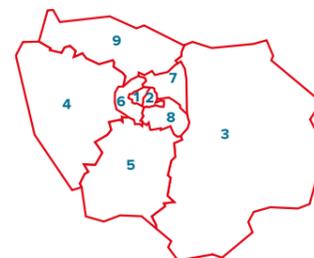
Thierry Regnault de Montgon

6 SLE HAUTS-DE-SEINE

Caroline Degagny

9 SLE VAL D'OISE

Evelyne Deunf



LA VIE INSTITUTIONNELLE

Au cours de l'exercice, les administrateurs se sont réunis trois fois en Conseil d'Administration pour veiller au bon fonctionnement de la SLE et notamment arrêter les comptes annuels de la SLE.

26 NOV 24

25 MARS 25

27 MAI 25

FORMATION ET INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Pour les accompagner tout au long de leur mandat, les administrateurs ont accès à un site internet qui leur est réservé. Véritable outil et source d'informations (articles et vidéos sur l'actualité de la CEIDF, mise à disposition des documents préparatoires à la tenue des Conseils d'Administration, rapports et documents institutionnels, agendas), ce site est également un espace dédié à leur formation, ciblée sur l'environnement économique, bancaire et financier. Ils peuvent à tout moment se connecter afin de suivre des modules de formation grâce à des e-learning.

LES UNIVERSITÉS DE LA VIE COOPÉRATIVE

Moment important de la Vie Institutionnelle, les Universités de la Vie Coopérative réunissent chaque année les administrateurs des Sociétés Locales d'Épargne ainsi que le Directoire et les cadres dirigeants de la CEIDF pour échanger sur les grands enjeux économiques, sociétaux et financiers en France et en Europe.

Pour cette édition, c'est à Madrid que les participants ont eu l'honneur d'être accueillis à la Résidence de France par l'Ambassadrice. Son intervention a apporté un éclairage sur la situation économique actuelle du pays et les défis auxquels l'Espagne est confrontée ainsi que l'importance des échanges au sein de l'Union européenne.

Cette rencontre, riche en enseignements, s'inscrit pleinement dans l'esprit des Universités de la Vie Coopérative et restera un temps fort de cette édition.

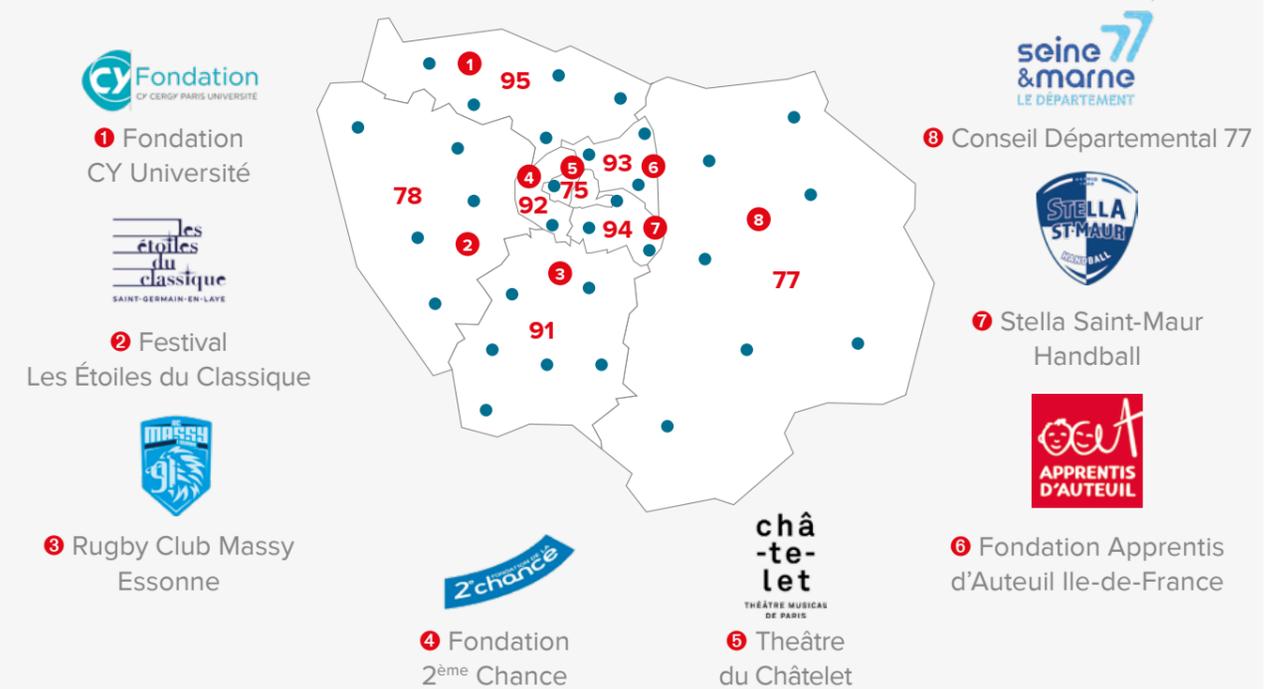
■ MÉCÉNAT - INTÉRÊT GÉNÉRAL

96 MÉCÉNATS ET PARTENARIATS SOUTENUS SUR LE TERRITOIRE IDF

La CEIDF s'engage en soutenant de nombreux projets dans le respect des grandes orientations :



QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUTENUS SUR L'ILE-DE-FRANCE



2 M€
versés

1 400 000
bénéficiaires

dont 30 % de jeunes

La Caisse d'Épargne Ile-de-France s'engage pour la préservation de la biodiversité



Paris LE PARC DE LA VILLETTE

Aménagement de 1,5 hectares de biodiversité urbaine au cœur du parc de la Villette dans le nord de Paris. Le projet, intitulé Le Jardin des Oiseaux, vise à agrandir les jardins passagers et la ferme pédagogique, qui s'installera dans une grande halle industrielle rénovée. Objectifs : préserver la biodiversité et renforcer l'éducation à l'environnement en offrant au public de nombreux ateliers de sensibilisation. Ouverture prévue début 2026.



Seine-et-Marne FORÊT DOMANIALE DE VILLEFERMOY AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'ONF, gestionnaire des forêts publiques, restaure un réseau de mares dans la forêt de Villefermoy pour favoriser l'habitat des amphibiens menacés (grenouilles, tritons, salamandres) ainsi que d'autres espèces protégées (reptiles, insectes) qui jouent un rôle essentiel pour notre biodiversité. L'établissement vise aussi dans le cadre de ce projet la sensibilisation du jeune public et accueillera une classe de scolaires une journée en forêt pour les sensibiliser à la préservation des forêts.



Yvelines L'ARBORETUM DE VERSAILLES-CHÈVRELOUP AVEC LE MUSEUM POUR LA PLANÈTE

Le Fonds de dotation du Muséum National d'Histoire naturelle enrichit les collections de son arboretum de Versailles-Chèvreloup avec de nouvelles plantations. La quantité, la variété et la rareté des végétaux de l'arboretum de Versailles-Chèvreloup permettent de le qualifier de musée de l'Arbre vivant. Plus de 2 500 espèces et variétés d'arbres y sont rassemblées, constituant ainsi la plus riche collection d'Europe continentale.



Essonne FORÊT DE ROCHER BILLARD AVEC NOS GRANDES FORÊTS

Située à Villeneuve-sur-Auvers, cette jeune forêt bénéficie d'un plan de reboisement vivant porté par la structure « Nos Grandes Forêts », dont l'objectif est d'optimiser la séquestration de CO2, favoriser la biodiversité et renforcer la résilience des forêts proches des centres urbains. Ouverture prévue début 2026.



Hauts-de-Seine DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD AVEC LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Le Centre des monuments nationaux engage une recomposition des boisements avec des essences diversifiées pour limiter l'impact du changement climatique et préserver la biodiversité locale au sein du domaine national de Saint-Cloud véritable poumon vert de 460 hectares aux portes de Paris. Ce projet de plantation est complété d'une dimension sociale puisqu'il est mis en œuvre par un chantier d'insertion professionnelle avec l'association espace.



Seine-Saint-Denis FERMES URBAINES À BOBIGNY

L'association Les Cols Verts qui a pour mission de promouvoir l'agriculture urbaine protectrice de la biodiversité implante trois fermes participatives le long du canal de l'Ourcq à Bobigny. Ces espaces végétalisés accueilleront mares, prairies sauvages, forêts comestibles et murs végétalisés, favorisant ainsi la faune et la flore locale.



Val-de-Marne PRÉSERVATION DU MOINEAU FRIQUET

Le groupe local Val-de-Marne de la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, participe à un programme de préservation du Moineau Friquet visant à cartographier les colonies, notamment autour de l'aéroport d'Orly en collaboration avec le groupe Aéroports de Paris, construire des nichoirs ou planter des haies. Cette espèce d'oiseau en voie de disparition contribue fortement à l'équilibre de la biodiversité des milieux agricoles.



Val d'Oise PRÉSERVATION DES BUSARDS

Le groupe local Vexin Basse Seine de la Ligue de Protection des Oiseaux IDF, assure le suivi et la protection des Busards Saint-Martin en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin français. Ce programme consiste à recenser et à protéger les Busards Saint-Martin du Vexin qui chassent tous les nuisibles, contribuant ainsi à réduire les pesticides pour éliminer les rongeurs. En 20 ans, cette espèce a diminué de 70 %.



RSE

En 2024, la CEIDF a obtenu le label AFNOR Engagé RSE, niveau confirmé 2 étoiles. Cette première labellisation est une reconnaissance de toutes les actions et les politiques de l'entreprise en matière sociale, environnementale et économique. Valable trois ans, ce label est très exigeant : plus de 50 critères sont examinés selon la norme volontaire ISO 26000 et les objectifs de développement durable. Il témoigne de la crédibilité et de la robustesse de notre démarche, qui s'inscrit dans une volonté de transparence et d'efficacité. Le label Engagé RSE a été délivré à la suite d'une évaluation sur site pendant 5 jours et a mobilisé plus de 80 personnes (collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires...).

NOS RÉALISATIONS EN 2024

FINANCER LE TERRITOIRE

- Acteur historique du marché des collectivités territoriales, du logement social et de l'ESS, la CEIDF accompagne durablement le développement économique de son territoire au travers des projets de ses clients professionnels, PME/PMI, associatifs et institutionnels. Le montant des crédits accordés s'élève à **4,6 Mds€** soit **8 % de plus qu'en 2023**.
- La CEIDF a un encours de **229 M€** de prêts à impact social et environnemental à fin 2024.
- En 2024, la CEIDF a accordé **2 M€** à des actions de mécénat.

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

- La CEIDF est l'un des 3 seuls établissements en France à proposer l'Eco PTZ à taux zéro collectif, dédié à la rénovation énergétique des copropriétés. En 2024, **264 M€** de travaux de rénovation énergétique de copropriétés ont été financés.
- La CEIDF s'est structurée depuis fin 2019 pour proposer des solutions pointues dans le financement des projets liés à la transition énergétique. Ainsi, 13 projets de production d'énergies renouvelables ont été financés pour **237,4 M€**, soit une hausse de 32 % par rapport à 2023.

SE CENTRER SUR L'HUMAIN

- 99/100** Index égalité professionnelle.
- 867** recrutements en CDI, CDD et alternance.
- 153** interventions réalisées par le conseiller Finances et Pédagogie auprès de 1 833 bénéficiaires pour les sensibiliser aux questions d'argent.

2,6 Mds€
d'encours de fonds ISR
et solidaires

28,2 K
TeqCO₂ émis (6,6 TeqCO₂ /ETP),
soit 12 % de réduction de l'empreinte
carbone entre 2019 et 2024

127 kg
de cartes bancaires recyclées
(+ 31 kg vs. 2023)

71 %
de fournisseurs locaux

100 %
d'achat
d'électricité renouvelable

7 %
Taux d'emploi des personnes
en situation de handicap
(+ 0,7 % vs. 2023)

53,8 %
de femmes parmi les cadres
(+ 1,4 % vs. 2023)

ANIMATION DU SOCIÉTARIAT

La Caisse d'Epargne Ile-de-France propose tout au long de l'année une interaction avec ses sociétaires au travers de moments de rencontres, d'outils de communication et d'information.



LE SITE INTERNET SOCIETAIRES-CEIDF.FR

Permet une information permanente sur les actualités liées à la vie coopérative, la vie institutionnelle, la banque, (intérêt général, philanthropie, environnement, ancrage territorial, avantages sociétaires...). En 2024, l'actualité concernant le partenariat premium de la CEIDF avec les JOP de Paris 2024 a été largement diffusée.



LE CLUB SOCIÉTAIRES

Premier Club Sociétaires de France, créé en 2002, il permet de bénéficier toute l'année de nombreuses offres à tarifs préférentiels. Les sociétaires profitent de réductions jusqu'à - 65 % sur 80 000 offres proposées par 500 partenaires dans de multiples secteurs. Ces offres et avantages, réservés aux sociétaires, sont accessibles

gratuitement via l'application mobile ou le site des sociétaires www.societaires-ceidf.fr et relayés par l'envoi de newsletters hebdomadaires. Plébiscité par ses membres, ce club moderne et dynamique répond aux dernières normes sécuritaires d'accès et de protection des données personnelles.



LE SOCIÉTARIAT MAGAZINE

Véritable témoignage du modèle coopératif et mutualiste il vous propose un éclairage sur l'activité de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, banque-assurance qui appartient à ses clients et porte l'intérêt général au plus près des territoires. Vous y trouverez des articles sur l'économie, l'aménagement du territoire, la RSE, les actions de mécénat, mais aussi des portraits, des interviews... Diffusé largement sur l'ensemble du territoire auprès de sociétaires, des élus, des partenaires, il est également accessible en ligne via le site des sociétaires. Sa parution est annoncée à l'ensemble des sociétaires, par une newsletter digitale.



LES RENCONTRES SOCIÉTAIRES

Réunion d'échanges et de convivialité avec des clients sociétaires, sur l'actualité de la CEIDF, son évolution, la relation client, les produits et services... En 2024, l'animation en région a été marquée par un engagement fort autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dont la CEIDF était partenaire premium. Des événements ont été organisés dans des structures sportives et des écoles avec les 5 athlètes soutenus par la CEIDF. Parrain officiel du relais de la flamme Olympique et Paralympiques, la CEIDF a offert à 76 clients sociétaires la chance exceptionnelle de porter la flamme le long du parcours francilien. Sur ce même parcours elle a mis en place au sein des sites de célébration sur chacun des départements d'Ile de France un stand et des animations pour accueillir ses clients sociétaires. Enfin grâce à nos jeux concours ce sont presque 400 places JOP Paris 2024 qui ont été attribuées aux clients sociétaires, leur permettant de vivre cet événement exceptionnel au plus près.

POINT SUR LE CAPITAL au 31 mai 2025

(sous réserve des demandes de rachats annuels)

SLE ESSONNE

ENSEMBLE DES SLE

NOMBRE DE SOCIÉTAIRES

95 342



714 753



ENCOURS MOYEN

4 894
+ 2,6 % vs. 2024



5 134
+ 0,2 % vs. 2024



CAPITAL TOTAL SOUSCRIT

466 587 940 €



3 669 669 000 €



INVESTISSEMENT DU CAPITAL

Titres de la CEIDF

59 %



8 %

Obligations super subordonnées émises par la CEIDF

33 %

Compte courant associé

65 %

Titres de la CEIDF



Obligations super subordonnées émises par la CEIDF

8 %

27 %

Compte courant associé

SYNTHÈSE DES COMPTES au 31 mai 2025, en euros

(au 31 mai 2025, en euros)

BILAN

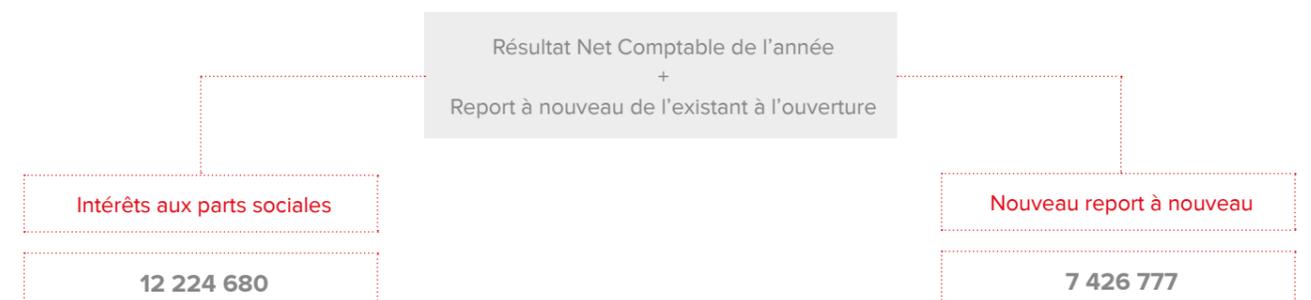
ACTIF		PASSIF	
Partes sociales de la CEIDF	277 432 400	Capital de la SLE souscrit par les sociétaires	466 587 940
Obligations	36 659 200	Report à nouveau existant	7 105 734
Compte courant d'associés	152 496 340	Résultat de l'exercice	12 545 722
		Solde d'impôt dû à la clôture	525 711
		Autres	0
Comptes numéraires	20 343 128		
Autres	21 091		

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES		PRODUITS	
Charges externes	46 631	Intérêt des parts émises par la CEIDF	7 629 391
Impôt sur les sociétés	1 759 959	Intérêt et produits financiers (dont produits exceptionnels)	6 722 921

La différence entre les produits et les charges correspond au résultat, soit **12 545 722 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT



COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

au 31 mai 2025, en euros

BILAN

	ACTIF		PASSIF	
	31 mai 2025	31 mai 2024	31 mai 2025	31 mai 2024
ACTIF IMMOBILISÉ			CAPITAUX PROPRES	
Immobilisations financières (titres C.E.)	277 432 400	277 432 400	Capital	466 587 940
ACTIF CIRCULANT			Prime de fusion	185 052
Titres super-subordonnés	36 659 200	36 659 200	Réserve statutaire	2 000
Compte courant associé	152 496 340	145 855 200	Report à nouveau	7 105 734
Disponibilités	20 343 128	20 771 601	Résultat de l'exercice	12 545 722
Produits à recevoir	21 091	21 091	DETTES	
Créances Fiscales	0	0	Dettes fiscales	525 711
TOTAL GÉNÉRAL	486 952 159	480 739 492	Autre passif	0
			TOTAL GÉNÉRAL	486 952 159
				480 739 492

COMPTE DE RÉSULTAT

	CHARGES		PRODUITS	
	31 mai 2025	31 mai 2024	31 mai 2025	31 mai 2024
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS FINANCIERS	
Autres charges externes	46 631	45 003	Produits des participations	7 629 391
CHARGES FINANCIÈRES			Intérêts et produits financiers	6 721 997
Impôt sur les sociétés	1 759 959	1 645 663	Produits exceptionnels	924
TOTAL DES CHARGES	1 806 590	1 690 666	TOTAL DES PRODUITS	14 352 312
Solde créditeur (Bénéfice)	12 545 722	12 860 811		14 551 477
TOTAL GÉNÉRAL	14 352 312	14 551 477	TOTAL GÉNÉRAL	14 352 312
				14 551 477

ANNEXE

I. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

Les Sociétés Locales d'Épargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Épargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

À compter du 1^{er} janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Épargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives. Leur capital est détenu par les Sociétés Locales d'Épargne à hauteur de 100 %. Les Sociétés Locales d'Épargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Épargne d'affiliation. À statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

II. INFORMATIONS SUR LES RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes individuels annuels de la Société Locale d'Épargne Essonne sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, à la réglementation de la BPCE et aux instructions de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1^{er} juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels sont soumis à l'approbation de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, avant la tenue de l'Assemblée Générale de la Société Locale d'Épargne.

III. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

IV. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DU RÉSULTAT

■ BILAN : CAPITAL

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 mai 2025 le capital souscrit s'élève à 466 587 940 euros, pour un capital autorisé de 1 387 162 000 euros.

Les demandes de rachats reçues en cours d'exercice, non encore dénouées à la clôture seront communiquées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

■ COMPTE DE RÉSULTAT

Le produit des participations qui s'élève à 7 629 391 euros est constitué des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

Les intérêts financiers sont essentiellement constitués de la rémunération du compte courant d'associés ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour un montant de 4 155 852,93 euros et de la rémunération des titres super-subordonnés pour un montant de 2 566 144 euros.

Concernant l'impôt sur les sociétés, il est précisé que la SLE bénéficie du taux de taxation réduit de 15 % à hauteur de 42 500 euros de résultat, l'excédent étant taxé au taux normal de 25 %.

Les intérêts perçus au titre des parts sociales de la CEIDF relèvent du régime mère fille et bénéficient à ce titre d'une taxation réduite.

La SLE est assujettie à la contribution additionnelle à l'impôts sur les sociétés de 3,3 %.

■ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Conformément à l'article 8 de la loi n° 99-532 du 25 juin 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France a fixé, pour l'exercice clos le 31 mai 2025, le niveau de rémunération des parts sociales émises par les Sociétés Locales d'Épargne qui lui sont affiliées à 2.75 %.

Le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2025 s'élève à 12 545 722,48 euros. Constatant l'existence d'un report à nouveau de 7 105 734,31 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile de France, d'affecter la somme de 19 651 456,79 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE : 12 224 679,84 euros (dont le versement aura lieu le 03 juillet 2025)
- au report à nouveau : 7 426 776,95 euros



www.societaires-ceidf.fr

Le rapport d'activité de votre SLE
est imprimé sur papier 100% RECYCLÉ
dans la ligne de nos engagements RSE

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital : 2 375 000 000 Euros 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19 rue du Louvre 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 005 200 Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042)

